

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 32/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 32'430.00 TTC pour la révision des zones de protection du nouveau puits de captage de la source Rosey à Bursins

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 29 mai 2024 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle
Messieurs Philippe Parmelin, Commune de Bursins
Andreas Meyer, Commune de Féchy
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle
Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Tous les membres de la Commission des Finances sont présents.

Sont également présents, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE.

M. Antoine Dvorak, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

La source Rosey a été complètement recaptée depuis 2022 et mise en service récemment. L'ancien captage a été muni de zones de protection à l'issue d'une étude effectuée par le bureau Impact-Concept en 2010, de même que les sources voisines.

Les modifications importantes dans le mode de captage du nouvel ouvrage nécessitent une révision des zones de protection, pour dimensionner les zones qui contribuent de manière prépondérante à l'alimentation du nouveau puits de captage du Rosey.

2. Travaux projetés

Un accent particulier doit être mis sur les essais d'infiltration et de traçage, ce qui manque actuellement. Sept essais d'infiltration sont prévus à différents niveaux dans le bassin d'alimentation. Chaque point recevra un sondage à la pelle rétro et un déversement d'eau à l'aide d'une citerne mobile. La vitesse d'infiltration de l'eau permettra le calcul de la perméabilité Porchet du terrain. Le relevé géologique des sondages précisera la nature du terrain proche de la surface, notamment la position du contact moraine-fluvioglacière.

Sur trois de ces sites, un essai de traçage sera effectué.

La détection de l'arrivée des traceurs sera faite par un fluorimètre à trois canaux et collecte d'échantillons d'eau à la source. Des fluocapteurs seront placés dans les sources voisines.

L'ensemble de ces données sera synthétisé pour déterminer la vulnérabilité de chaque partie du bassin d'alimentation pour ensuite leur attribuer un degré de protection approprié

Les travaux de ce type durent en général environ une année. Les résultats sont soumis à la DGE pour approbation, puis les zones sont mises à l'enquête publique par elle, avec la collaboration d'un bureau de géomètre officiel.

3. Aspects financiers

Le montant total de l'investissement pour ces essais d'infiltration s'élève à CHF 32'430.00 TTC, et comprend les coûts y relatifs. Notamment les travaux de pelle mécanique, la fourniture et l'analyse des traceurs, le suivi et l'analyse du captage ainsi que la rédaction du rapport final.

Une durée d'amortissement de 60 ans est prévu, conformément au Règlement sur la comptabilité des communes.

Le montant total pour ce projet n'étant que CHF 32'430.00, la CoFin considère que cette dépense devrait être financée par la trésorerie courante et non pas par un emprunt bancaire.

Si un emprunt bancaire devait être nécessaire, la CoFin recommande vivement de le regrouper avec un emprunt pour un ou plusieurs autres préavis plus importants.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2022 et au vu d'un budget 2024 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit de CHF 32'430.00, nécessaire à la réalisation des travaux projetés, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

4. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis N° 32/2021-2026 du CoDir tel que présenté et de prendre la décision suivante :

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits.
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 32'430.00 afin de procéder aux travaux décrits.
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 32'430.00 auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions.

Perroy, le 7 juin 2024

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Steve Jaquier

Philippe Parmelin

Andreas Meyer

Hans-Peter Brunner (rapporteur)